

Lundi 26 juin 2023,  
à Rennes

## Session plénière des 29 et 30 juin prochains

### La Région engagée pour les générations à venir!

Cette 3<sup>e</sup> session de l'année sera marquée par la révision du SRADET que la loi *Climat et Résilience* exige des Régions françaises, dans un contexte d'urgence environnementale et climatique. Pour aller plus loin dans les transitions, le Président Loïg Chesnais-Girard soumettra jeudi au vote de ses élus les modifications apportées au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, voté fin 2020. Vendredi, il sera aussi question de transports durables et des orientations du volet « mobilités » du Contrat de Plan État-Région (CPER) que Jean-Christophe Boursin, Secrétaire général aux affaires régionales (SGAR), viendra présenter aux élus régionaux.

Les évolutions du SRADET présentées en session vont porter sur la gestion du trait de côte, la prévention et la gestion des déchets, les objectifs énergétiques et climatiques, la logistique et les mobilités, et la stratégie aéroportuaire. Néanmoins, le sujet central de ce bordereau, dont la Bretagne, région agricole confrontée à une pénurie de logements, s'est emparée ces dernières semaines pour préparer l'avenir, est la **lutte contre l'artificialisation des sols**.

D'autres dossiers d'actualité, à l'ordre du jour de cette session, vont également dans le sens des transitions :

- dans le cadre du **plan breton de résilience sur l'eau**, bâti au sein de **l'Assemblée bretonne de l'eau**, la Région examinera les **engagements qu'elle s'apprête à mettre en œuvre** dans le cadre de ses compétences propres ;
- le **Schéma directeur régional des exploitations agricoles** (SDREA) : la Région doit donner son avis sur ce document, élaboré par l'État et révisé cette année, qui fixe des priorités, des règles et des seuils en matière de foncier agricole, de transmission ou d'extension.
- Et évidemment, toujours une attention particulière à ce qui fait le cœur de l'action régionale : **veiller à ce que les familles ne soient pas impactées par le coût des transitions**. La collectivité maintiendra en 2023/24 les **tarifs des cantines et internats des lycées** appliqués cette année tout en poursuivant l'effort en faveur du bien-manger au self, via des **repas de qualité**, à base de produits labellisés, bio et locaux. De même, afin de **transmettre les fondamentaux de l'identité bretonne**, le soutien aux **langues régionales** s'intensifie, via le financement d'actions de formation.

#### Horaires et infos pratiques

**Jeudi 29 juin, de 9h30 à 22h, à l'Hôtel de Courcy - 9 rue Martenot - à Rennes**

**Matin** : discours du Président, intervention des groupes politiques puis du Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC)

**Après-midi** : révision du SRADET et engagements de la Région dans le plan breton de résilience sur l'eau

**Vendredi 30 juin de 8h30 à 20h, à l'Hôtel de Courcy - 9 rue Martenot - à Rennes**

**Matin** : à 10h, intervention de l'Etat (Jean-Cristophe Boursin, SGAR ) sur le volet « mobilités » du Contrat de plan

**Après-midi** : décision modificative et avis sur le Schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA)

La session est aussi à suivre, en direct, sur [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh) ou les réseaux sociaux de la Région : [Twitter](#) ou [Facebook](#).

#### SERVICE PRESSE

02 99 27 13 54 | [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Aymeri Bot (07 50 12 41 30) | Sébastien Jédor (06 22 49 94 69)

[www.bretagne.bzh/espace-presse](http://www.bretagne.bzh/espace-presse) | [@bretagne\\_presse](#)

## Malgré l'inflation, tarifs inchangés dans les cantines et internats des 115 lycées publics

Lors de cette session, seront aussi examinés les ajustements budgétaires de la DM1 (décision modificative n°1) portant, entre autres, sur la tarification dans les selfs et internats des lycées. Malgré l'inflation et la hausse du coût des denrées alimentaires, la Région fait le choix, non seulement, de ne pas augmenter ses tarifs, mais aussi de continuer à promouvoir le bien-manger dans les selfs des 115 établissements publics dont elle a la charge.

La nouvelle tarification régionale, identique et solidaire quel que soit le lycée sur le territoire, entrera en septembre dans sa 2<sup>e</sup> année d'application. Entre-temps, les coûts des denrées et de l'énergie ont beaucoup augmenté... Mais pas question pour autant de faire peser l'inflation sur les familles.

### Préserver la qualité des repas : la hausse des prix ne doit pas se répercuter dans l'assiette

Lors de la session budgétaire de février, l'assemblée régionale s'est prononcée en faveur du maintien de la grille tarifaire 2022 pour l'année à venir. Une stabilité rassurante pour les parents et leurs enfants. Dans le même temps, la Région a abondé de **5 M€** le budget consacré aux achats alimentaires dans les lycées afin que la hausse des prix puisse être intégrée dans le fonctionnement des services de restauration.

Très attaché au **bien-manger pour tous**, le Président Chesnais-Girard souhaite que les lycées poursuivent leurs efforts en la matière, préservent la **qualité dans l'assiette** et gardent des marges de manœuvre pour **renforcer leurs achats en produits bio, durables et de proximité**.



## Identité bretonne et les langues régionales : les aides à la formation en augmentation

**C'est par la formation que la Bretagne sauvera ses langues régionales. Il est donc impératif de former des enseignants et des locuteurs, mais aussi de créer un environnement plurilinguistique donnant envie de mieux connaître et d'apprendre.**

Conformément aux orientations de la **convention spécifique** votée au printemps 2022 entre l'État et la Région, il est proposé en session d'**abonder les aides au fonctionnement les aides à l'association Diwan, à Divaskell**, la fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement bilingue privé sous contrat et à **Kelennomp**, fédération des enseignants et formateurs.

La Région a également prévu de **renforcer son soutien** :

- aux **structures qui participent de la formation des enseignants bilingues** : **Kelenn**, institut de formation des futurs enseignants de Diwan, **l'Université de Bretagne occidentale**, pour la formation des étudiants en 2<sup>e</sup> année de licence PPPE, sous réserve de la juste implication de l'État, ainsi que le dispositif **Desk**.
- aux **Ententes de pays** à un niveau de financement équivalant à celui de l'année 2022, et dans le domaine des loisirs-jeunesse, aux formations BAFA-BAFD ;
- aux **médias** en langue bretonne et à la **production audiovisuelle** de flux (programmes frais, doublages, fiction radiophoniques). Le nombre de projets constaté en 2022 avait déjà progressé mais il se renforce en 2023. **L'enveloppe supplémentaire de 250 000 €** proposée par la Région devrait permettre de répondre aux besoins des producteurs, afin que de nouveaux projets et tournages puissent être lancés avant la fin de l'année 2023.

# Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

## Sobriété foncière et développement de la Bretagne

La Région Bretagne, convaincue de l'importance de la sobriété foncière, a choisi de s'approprier rapidement le sujet du ZAN, afin de pouvoir prendre le temps de la discussion, de la concertation avec les élus locaux et de créer ensemble un projet breton. L'enjeu est de ne pas subir les conséquences de la loi mais bien d'anticiper et de se servir de contraintes nouvelles pour dessiner un nouveau modèle de développement breton. Fruit d'un long travail partenarial, l'adaptation bretonne du ZAN est soumise au vote des élus régionaux en session.

Mesure phare de la loi « Climat et résilience » de 2021, l'objectif du « zéro artificialisation nette » consiste à **réduire au maximum l'extension et l'étalement urbains en limitant les constructions sur les espaces naturels ou agricoles, et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature** dans la ville ou à la « remise en nature » de friches.

Le ZAN est un **objectif fixé pour 2050**. Il demande aux territoires de **réduire de 50 % le rythme de consommation** des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici **2031**, par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2021, pour **atteindre ensuite le zéro artificialisation nette à l'horizon 2050**.

### La Région prend le sujet à bras-le-corps

La mission de la collectivité est d'**intégrer le ZAN dans le SRADDET**, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, et de **présenter une « répartition » des espaces** « artificialisables » entre les différents Schémas de cohérence territoriale (SCOT). Le choix a été fait de travailler sur cette répartition directement avec les SCOT afin d'aboutir à une copie partagée. Les SCOT auront ensuite la charge de réaliser le même travail en direction des PLU et PLU intercommunaux.

L'objectif, que la Région approuve, est de **réduire la consommation foncière et de protéger des zones naturelles** (pour la biodiversité et la gestion de l'eau) et les terres agricoles (souveraineté alimentaire).

**Ces espaces sont des richesses pour la Bretagne et son développement.** La Région subira en effet comme les autres territoires le réchauffement climatique, et ces terres sont des ressources précieuses pour permettre sa résilience.

Lors de l'élaboration de cette « copie bretonne » du ZAN, **3 défis majeurs** ont guidé les travaux de la Région :

- **Accueillir les emplois et loger les habitants** dans le cadre de la sobriété foncière,
- **Permettre le développement des territoires ruraux,**
- **Répondre aux besoins** des pôles urbains et métropolitains.

### Plusieurs rencontres avec les élus bretons

Pendant près d'un an et demi, la Région et les SCOT bretons ont travaillé ensemble pour définir les **critères** (démographie, données INSEE, dynamisme économique, équilibre des territoires...) qui garantiront la répartition des surfaces artificialisables entre les grands bassins de vie. Ce travail de longue haleine a permis de produire une « copie bretonne » du ZAN.

L'enjeu de cette réflexion, riche et unique, était de prendre en compte l'ensemble des atouts de tous les territoires, leur développement, leurs modèles d'habitat, leurs contraintes et leur opportunités futures, qui ne manquent pas, partout en Bretagne.

En parallèle, convaincus que la seule méthode efficace mêle à la fois dialogue, concertation et responsabilité de tous, Loïg Chesnais-Girard et Laurence Fortin, Vice-présidente aux territoires, à l'économie et l'habitat, ont mené **durant le mois de juin, un cycle de réunions d'information** auprès des élus locaux, dans les quatre départements : **à Baud le 1<sup>er</sup> juin,**

**à Landivisiau le 7 juin, à Cesson-Sévigné le 12 juin et enfin à Saint-Brieuc le 14 juin.**

Ces échanges, qui ont permis de présenter la répartition régionale proposée au vote de l'assemblée lors de cette session, ont aussi porté sur la politique territoriale « **Bien-vivre partout en Bretagne** » dotée, pour la période 2023-2025, d'une enveloppe de **108 M€** afin de soutenir des enjeux de transitions, de logement et de services de proximité.



# Plan breton de résilience pour l'eau

## Tous mobilisés, tous concernés !

Validé par les membres de l'Assemblée bretonne de l'eau (ABE), le 31 mai dernier à Rennes, le plan breton de résilience pour l'eau sera présenté aux élus de la Région Bretagne lors de cette session. Dans le cadre de ce plan, le Conseil régional aura aussi à se prononcer sur les engagements susceptibles d'être pris par la collectivité sur ses compétences propres et de manière transversale : dans les lycées et l'ensemble des bâtiments dont elle est propriétaire (ports, canaux, bâtiments administratifs), dans ses politiques dédiées à la mer et au littoral, au tourisme, dans ses aides à l'agriculture et aux entreprises.

Proposé par Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région et de l'Assemblée bretonne de l'eau en octobre dernier, le plan breton de résilience pour l'eau a été finalisé en mai par les membres de l'ABE. **Consolidé et étoffé, il repose sur 7 grandes orientations, dont un volet dédié à l'amélioration de la gestion de crise, animé par l'État en région :**

- Encourager la sobriété dans les usages de l'eau,
- Mieux gérer les ressources disponibles et explorer la possibilité d'en mobiliser de nouvelles,
- Restaurer la fonctionnalité des sols, des milieux aquatiques et humides pour favoriser l'infiltration de l'eau et l'amélioration de la qualité de l'eau,
- Activer le levier du financement, en étudiant la construction du prix de l'eau,
- Anticiper les conflits d'usages,
- Poursuivre le partage de connaissances,
- Améliorer la gestion de crise.

Pour mener à bien ce plan de résilience, les élus de la Région vont se prononcer sur les différentes actions que la collectivité est en mesure d'engager dans le cadre de ses compétences : lycées, ports, canaux, aides agricoles, aides aux entreprises, aménagement du territoire, mer, littoral et tourisme. **Outre le dispositif "Ecowatt de l'eau"** qu'elle développe avec l'État, la collectivité a préparé une série de mesures, en complément de l'accompagnement des politiques territorialisées et de la mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau qu'elle s'est vue confier à sa demande, par décret, en 2017.

**Dans les lycées**, la Région s'engage à **expérimenter la télé-relève** pour un meilleur suivi des consommations dans les établissements et à **tester des opérations de désimperméabilisation et de gestion des ruissellements**. Il est aussi proposé d'**installer du matériel hydro-économe sur les débits d'eau, et des récupérateurs d'eau de pluie**, pour la substituer à l'eau potable dans certains usages.

**Dans les ports appartenant à la Région**, l'eau est utilisée en grande quantité pour les besoins sanitaires, la confection de glace pour les criées, l'entretien des espaces et le carénage des bateaux. Des **récupérateurs d'eau de pluie seront installés** et **l'utilisation d'eau de mer pour certains usages ne nécessitant pas d'eau douce sera privilégiée**.



La Région assure la gestion directe de 500 km de **voies navigables** et des 5 000 ha du domaine public fluvial. Dans ces espaces, la collectivité souhaite notamment **intensifier la restauration de zones humides et la plantation d'arbres le long des canaux**. **73 bornes monétiques d'eau potables (et d'électricité) seront déployées à horizon 2024**, dans le but d'encourager la sobriété dans les usages.

Via **les aides aux acteurs économiques**, la Région souhaite **inciter les entreprises bretonnes aux économies d'eau**, en ayant notamment recours à des diagnostics aidés pour identifier des marges de progrès, et en soutenant l'innovation. **De nouveaux process industriels concernant la réutilisation des eaux, les matériels hydro-économiques, la création de boucles fermées, peuvent contribuer aux objectifs du plan de résilience.**

À travers son soutien à **l'agriculture bretonne**, la Région va aussi se doter d'outils pour la préservation de la ressource en eau. Pour ce faire, **les exploitations agricoles seront notamment aidées pour réaliser**

**des investissements en faveur de la sobriété**. En partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, **la collectivité financera des investissements résilients** (comme des cuves de récupération des eaux pluviales) dans le cadre de la modernisation des exploitations agricoles.

Enfin, la Région souhaite aussi mobiliser ses compétences **mer, littoral et tourisme** pour actionner des leviers pour le plan de résilience breton de l'eau.

Dans le contexte de dérèglement climatique, le sujet de l'interface entre la terre et la mer, l'eau douce et l'eau salée, est essentiel car il risque de connaître de profonds changements. Les **fortes variations pluviométrique et l'intrusion saline dans les aquifères côtiers** auront de forts impacts sur les ressources en eau mais aussi sur les usages touristiques, il convient donc de s'y préparer.

La Région jouera **son rôle d'animateur et de mobilisateur** pour trouver avec l'ensemble des acteurs des solutions pérennes, tout en menant des actions de sensibilisation auprès des partenaires du secteur touristiques, et en incitant des professionnels à réaliser concrètement des économies d'eau.

# Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA)

## Donner la priorité à l'installation et la transmission

Régulant l'accès au foncier agricole à l'échelle régionale, le premier SDREA breton était entré en vigueur en juillet 2016. La Région Bretagne, appelée à se prononcer sur la nouvelle mouture de ce document stratégique et structurant pour l'avenir de l'agriculture bretonne, livre un avis positif sur ce nouveau SDREA, en soulignant notamment la place accordée à l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices. Néanmoins, la Région a tenu à émettre une réserve, sur le seuil de déclenchement des contrôles.

Introduit par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, le premier **schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA)** de Bretagne s'est substitué, lors de son adoption en 2016, aux schémas départementaux existants. Défini et adopté par l'État, le SDREA, modifié en 2018, doit faire l'objet d'une **révision tous les cinq ans**.

Ce document **fixe les conditions de contrôle** par l'État des structures agricoles sur le territoire régional, en définissant notamment des priorités pour le foncier agricole. À la fois technique et politique, ce schéma comprend :

- **des orientations** de la politique régionale des structures agricoles, pour répondre aux objectifs de la loi tout en prenant en compte les spécificités locales,
- **des priorités** entre les différents types d'opérations dans le foncier agricole, avec des critères d'intérêt économique et environnemental,
- **des seuils de contrôle** des structures, pour veiller au respect des deux premiers points.

Ces contrôles s'appliquent à l'échelle de l'exploitation et prennent en compte les surfaces exploitées, dès lors qu'il y a une installation ou un agrandissement d'exploitation. **Chaque création ou agrandissement d'une entreprise agricole est potentiellement soumis à ces contrôles, dès franchissement d'un seuil préétabli.**

Appelée à se prononcer sur la révision du SDREA, dont la nouvelle version sera mise en œuvre dès cette année et ce, jusqu'en 2028, **la Région Bretagne doit adopter un avis lors de cette session plénière des 29 et 30 juin.**

Très attentive aux priorités édictées dans ce document, la collectivité a donc étudié cette nouvelle version et suivi les travaux d'élaboration, à l'aune de **ses propres priorités** en matière de développement et de pérennité de l'agriculture bretonne.

« La Région se félicite des orientations prises par ce nouveau SDREA, confie Arnaud Lécuyer Vice-président à l'agriculture. **La priorité accordée à l'installation et à la transmission des exploitations rejoint les objectifs de notre stratégie votée en décembre dernier. La qualité des eaux et le maintien de la polyculture élevage figurent aussi en très bonnes places. Si les discussions n'ont pas toujours été simples, cette nouvelle version constitue, au final, une évolution positive.** »

En effet, **l'ordre des priorités inscrites au SDREA dicte les critères d'attribution du foncier agricole lors des transactions**, qui rythment la vie de l'agriculture bretonne. Régissant une partie de l'évolution actuelle et future du modèle agricole, ce document a suscité la plus grande attention de l'ensemble des acteurs du secteur (syndicats, professionnels, collectifs...).

**Au nombre de onze, ces priorités sont les suivantes, dans l'ordre :**



- 1) installation,
- 2) exploitation située en bassin versant algues vertes, et engagée dans un programme d'actions,
- 3) exploitation en zone de contrainte environnementale, et engagée dans un programme d'actions,
- 4) échanges et accès aux parcelles,
- 5) compensation de surfaces perdues,
- 6) attribution de parcelle ou d'îlot enclavé,
- 7) consolidation d'exploitation,
- 8) installation secondaire aidée,
- 9) agrandissement et/ou réunion d'exploitations,
- 10) autre cas d'installation,
- 11) autre cas d'agrandissement.

Pour la Région Bretagne, **il était capital que l'installation de nouveaux agriculteurs ne soit pas freinée par l'agrandissement ou la réunion d'exploitations existantes**, afin de faciliter **l'accès au métier, renouveler les générations**, et conserver un modèle d'exploitation familiale, à taille humaine.

Pour l'ensemble de ces raisons, **la Région émet un avis positif sur ce SDREA, à une réserve près**. En effet, le seuil de déclenchement des contrôles des structures a été relevé par l'État, de 20 à 45 ha au cours de cette révision. Cette disposition fait courir **un risque concernant l'application** réelle de ces critères et peut conduire, à terme, à une plus forte libéralisation du marché du foncier, au détriment du renouvellement des générations.

**La Région**, de même que de nombreux observateurs et acteurs du monde agricole, **demande donc que le SDREA se donne les moyens de ses ambitions**, qui vont dans le bon sens, **en abaissant à 20 ha, comme auparavant, le seuil de contrôle des opérations foncières.**

### SERVICE PRESSE

02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Aymerij Bot (07 50 12 41 30) | Sébastien Jédor (06 22 49 94 69)

www.bretagne.bzh/espace-presse | @bretagne\_presse